

DEPARTEMENT DU NORD

MAIRIE DE LILLE

COMMUNE ASSOCIÉE DE LOMME

ARRONDISSEMENT DE LILLE

12 AOUT 2026

SERVICE COMPTABLE

3 Retour le 11 AOUT 2026

DRCT 3

11 AOUT 2026

ARRETE N°: 144/196

Arrêté rectificatif portant modification de l'arrêté n°142/183 relatif à la délégation de fonctions et de signature consentie à Monsieur André BUTSTRAEN, Cinquième Adjoint au Maire délégué

Le Maire délégué de Lomme,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2113-15 et L.2113-20, dans leur rédaction antérieure à la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010, et ses articles L.2122-18, L.2122-20, L.2511-26, L.2511-28,

Vu l'arrêté n°142/183 en date du 30 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur André BUTSTRAEN, cinquième adjoint,

Vu les observations du contrôle de légalité par courrier en date du 10 juin 2026 ayant demandé de préciser le périmètre des délégations consenties à M. André BUTSTRAEN,

Considérant qu'il convient de rectifier l'arrêté susmentionné afin d'en assurer la conformité aux dispositions du Code général des collectivités territoriales,

ARRETE :

PREFECTURE DU NORD

31 JUIL. 2026

ARRIVEE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n°142/183 du 30 mars 2026 est remplacé par les dispositions suivantes :

Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à :

Monsieur André BUTSTRAEN, Cinquième Adjoint au Maire délégué, dans les domaines suivants :

- Sports, à l'exception de sport santé et du sport sur ordonnance
- Vie associative

Article 2 : les autres dispositions de l'arrêté n°142/183 du 30 mars 2026 demeurent inchangées.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la commune associée de Lomme est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site Internet de la Ville et notifié à l'intéressé.

Copie en sera adressée au Préfet du Nord et au Service de gestion comptable de Lille.

Hôtel de ville de Lomme, le 8/07/2026

Le Maire de Lille,

Le Maire délégué de Lomme,

Arnaud DESLANDES



Olivier CAREMELLE

Publié le 17 SEP. 2026

Je soussigné, André BUTSTRAEN, reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté le

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.